

Ville de Beauharnois

6^e séance du conseil municipal

Séance extraordinaire

Tenue le 22 mars 2016 à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil Gaëtan Dagenais, Michel Quevillon, Guillaume Lévesque-Sauvé, Patrick Laniel, Jacques Daoust et Linda Toulouse sous la présidence du maire Claude Haineault, formant la totalité des membres.

Sont également présentes à cette séance, mesdames Julie Fortin, directrice générale et Manon Fortier, greffière.



Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

Numéro 2016-03-111 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon
Appuyé par monsieur Jacques Daoust
Il est résolu :

- **Que** la séance ordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 20 h.

Adoptée unanimement.

Numéro 2016-03-112 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaëtan Dagenais
Appuyé par monsieur Patrick Laniel
Il est résolu :

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que présenté, à savoir :

1.0 Ouverture de la séance

- 1.1 Ouverture de la séance à 20 h
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Administration générale et Service du greffe

- 2.1 Stationnement interdit sur le boulevard Cadieux entre le chemin de la Beauce et la rue Morell
- 2.2 Installation de panneaux d'arrêt sur le chemin de la Beauce à la hauteur du boulevard Cadieux

3.0 Affaires nouvelles

4.0 Communication des membres du conseil

5.0 Période de questions

6.0 Levée de la séance

Adoptée unanimement.

Numéro 2016-03-113

Stationnement interdit sur le boulevard Cadieux entre le chemin de la Beauce et la rue Morell et panneaux d'arrêt sur le boulevard Cadieux et l'entrée principale du complexe Harden

Attendu que depuis l'ouverture de commerces à grandes surfaces sur le boulevard Cadieux, il y a énormément de circulation sur ce boulevard ;

Attendu la reconfiguration du boulevard Cadieux à quatre (4) voies entre le chemin de la Beauce et la rue Morell ;

Attendu le flux de circulation sur ce boulevard il y a lieu d'y interdire le stationnement ;

Attendu qu'il y a lieu d'installer des panneaux d'arrêt sur le boulevard Cadieux à la hauteur de l'entrée principale du complexe Harden;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 94-02 traitant de la circulation, la ville peut, sur simple résolution faire installer des panneaux de circulation sur son territoire ;

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon

Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais

Il est résolu :

-

Que des panneaux d'interdiction de stationnement en tout temps soient installés sur le boulevard Cadieux dans toutes les directions entre le chemin de la Beauce et la rue Morell.

Adoptée unanimement.

Numéro 2016-03-114

Installation de panneaux d'arrêt sur le chemin de la Beauce à la hauteur du boulevard Cadieux

Attendu que depuis l'ouverture de commerces à grandes surfaces sur le boulevard Cadieux, il y a énormément de circulation sur le chemin de la Beauce et le boulevard Cadieux ;

Attendu que lorsque le prolongement du boulevard Cadieux vers l'est du territoire sera réalisé, un feu de circulation sera installé au croisement de ce boulevard et du chemin de la Beauce ;

Attendu qu'il y a un risque élevé d'accidents à l'intersection du chemin de la Beauce et du boulevard Cadieux vu l'absence d'arrêt à cet endroit ;

Attendu qu'après plusieurs tentatives auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, celui-ci ne collabore aucunement avec la Ville de Beauharnois ;

Attendu qu'aux fins de remédier à la situation immédiatement, la ville va intervenir à cette intersection ;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 94-02 traitant de la circulation, la ville peut, sur simple résolution faire installer des panneaux de circulation sur son territoire ;

Numéro 2016-03-114 Installation de panneaux d'arrêt sur le chemin de la Beauce à la hauteur du boulevard Cadieux (suite)

Il est proposé par monsieur Patrick Laniel

Appuyé par monsieur Jacques Daoust

Il est résolu :

- **Que** des panneaux d'arrêts obligatoires soient installés dans les deux (2) directions sur le chemin de la Beauce à l'intersection du boulevard Cadieux.

Adoptée unanimement.

Période de questions

Aucune question n'est posée à cette séance.

Numéro 2016-03-115 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jacques Daoust

Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais

Il est résolu :

- **Que** la séance du conseil municipal soit et est levée à 20 h 15.

Adoptée unanimement.

Claude Haineault, maire

Manon Fortier, greffière